



DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.I.C.R.I.M.) SAINT-FRANÇOIS

La prévention, notre priorité

L'information et la sensibilisation des citoyens face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

En de telles circonstances, vigilance et entraide sont nécessaires et salvatrices.



Votre maire, Jean-Luc PERIAN

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :

- | | |
|--|--|
|  Inondation |  Canicule |
|  Submersion marine |  Sécheresse |
|  Tempête |  Cyclone |
|  Feux de forêts |  Tsunami |
|  Mouvement de terrain |  Volcan |
|  Séisme |  Maladie liée au moustique tigre |
|  Transport de Marchandises Dangereuses |  Sargasses |
|  Industriel | |
|  Pandémie | |

LES ARRÊTÉS PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE (CatNat)

- 6 arrêtés CatNat Inondation
- 1 arrêté CatNat Séisme



LE DISPOSITIF DE SAUVEGARDE



LES MOYENS D'ALERTE SUR MA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants:



Appels
téléphoniques



Porte à porte



Sirène



Haut-parleurs



Réseaux
sociaux



Application
mobile
MYPREDICT



OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION ?

En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants:



Réfectoire de l'Ecole de Dubédou (Angèle EPITER-NAYAGOM), Ecole maternelle du Bourg, Ecole maternelle de Pombiray, Ecole de Bois de Vipart, Réfectoire de l'Ecole primaire de Bragelogne



LES NUMÉROS & LIENS UTILES



N° Mairie : **0590 85 58 10**



Intercommunalité / EPCI : **0590 48 47 47**



Pompiers : **18 ou 112**



Police / Gendarmerie : **17**



Police municipale : **0590 85 58 20**



Site commune : Pages FB "Commune de Saint-François" et Instagram



Préfecture : www.guadeloupe.gouv.fr



Inforoute : <https://www.trafikera.fr>



Météo France : www.meteofrance.com



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



RCI Guadeloupe : **98.6 FM**
Guadeloupe La 1ère : **97.1 FM**



**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité
diffusées par les autorités**



LE RISQUE INONDATION

L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'**améliorer la résilience** des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Téléchargez "myPredict" sur votre smartphone.

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, **rejoignez un centre d'accueil**.

À L'ANNONCE DE LA MONTÉE DES EAUX :



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. **Ne descendez pas dans les sous-sols.**



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE :



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.



LES SECTEURS EXPOSÉS

Notre commune est exposée aux inondations par ruissellements en cas de fortes pluies (secteur de la Rotonde) voire des crues de la ravine Cayenne en cas d'évènement extrême.

Secteurs : Desvarieux, May, Marine, Manganao : Rte touristique, Chemin princesse Desvarieux et Dubédou etc.).



LE RISQUE SUBMERSION MARINE

Une **submersion marine** correspond à une inondation temporaire de la zone côtière par la mer en raison de conditions météorologiques et marégraphiques défavorables (surcote, fortes vagues, forts vents). Elle engendre l'inondation des terrains situés en dessous du niveau de la mer, mais aussi parfois au-dessus si des projections d'eau marine franchissent des ouvrages de protection. Le choc des vagues à la côte peut également avoir un impact fort sur les ouvrages et enjeux côtiers.

Ce phénomène peut avoir **des conséquences graves pour la population, les biens** (destruction des installations portuaires, inondation de quartier d'habitations, pertes agricoles, etc.) **et/ou l'environnement** (destruction des plages, des dunes, mammifères marins échoués, etc...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Maintenez ouvertes les issues à commande électrique à utiliser en cas d'évacuation du lieu (portail électrique, volets roulants...).

Protégez les biens susceptibles d'être submergés ou emportés.



Disposez d'un poste radio à piles (Radio France, France Info etc.).

PENDANT



Évitez tout déplacement inutile. En cas d'obligation de déplacement, évitez les secteurs littoraux.



N'allez pas chercher les enfants à l'école, les mesures de sécurité sont activées.



Fermez les portes et les fenêtres et bouchez les ouvertures basses.



Coupez le gaz et l'électricité.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur et montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Ne téléphonez pas. Libérer les lignes pour les secours.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Aérez et désinfectez les pièces. Chauffez dès que possible.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE TEMPÊTE

Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Rangerez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

PENDANT



Dans la mesure du possible restez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt ou sur le littoral.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

APRÈS



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LERISQUE FEUX DE FORÊTS

Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La **propagation de l'incendie** est principalement déterminée par **le type de végétation** (les landes, le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), **les conditions météo (vent fort, forte chaleur) et le relief**.

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accoliez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, motopompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

PENDANT

SURPRIS PAR UN DÉPART DE FEU :



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

APRÈS



Faites l'inventaire des dégâts.
Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez les pièces.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Risque de départs de feu de champs de cannes.



LE RISQUE CYCLONE

Un cyclone est un phénomène atmosphérique en rotation autour d'une basse pression qui généralement se développe dans les zones tropicales sous une forme quasi circulaire au centre duquel siège une zone de vent calme nommée l'œil. La masse nuageuse peut s'étendre sur **plusieurs centaines de kilomètres de diamètre** et se caractérise par des vents **variant fortement en force et en direction** (rafales pouvant dépasser 300km/h), **d'intenses précipitations et d'un risque de submersion du littoral.**

Ces phénomènes peuvent engendrer **des dégâts majeurs pour les personnes, les biens et l'environnement.**

Selon l'archipel, il existe **une saison cyclonique** c'est à dire une période où les conditions sont les plus favorables à la formation d'un cyclone (Juin à novembre aux Antilles, Novembre à avril sur l'île de la Réunion).

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT – PRÉPAREZ-VOUS

PRÉALERTE CYCLONIQUE (Soyez attentifs)



Écoutez les radios locales et tenez-vous informé des informations météo.



Ne planifiez pas d'activité extérieure, sinon faite le choix d'un hébergement de proximité.



Constituez une trousse de premiers secours (piles, lampes torche électrique....).

ALERTE ORANGE CYCLONIQUE (PRÉPAREZ-VOUS)



Fermez les portes et les volets et rentrez les objets susceptibles d'être emportés (échafaudages, mobilier de jardin, objets divers). Renforcez les structures des bâtiments.



Organisez un stockage de nourriture et de matériels divers.



Protégez vos embarcations nautiques en respectant les consignes propres à chaque capitainerie

PENDANT – PROTÉGEZ-VOUS

ALERTE ROUGE CYCLONIQUE (PROTÉGEZ-VOUS)



Rejoignez rapidement un abri sûr hors zone inondable. Faire connaître le choix de votre abri à votre entourage et vous y tenir.

ALERTE VIOLETTE CYCLONIQUE (CONFINEZ-VOUS)



Restez confiné à l'intérieur d'un lieu sûr. Ne sortir sous aucun prétexte.



Réfugiez-vous dans la pièce la plus sûre de votre habitation et veillez à vous éloigner des baies vitrées et fenêtres.



Attendez impérativement les consignes diffusées sur les radios avant d'envisager tout déplacement.



N'utiliser le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité.

APRÈS – RESTEZ PRUDENTS

ALERTE GRISE CYCLONIQUE (RESTEZ PRUDENTS)



Restez éloigné des points bas, des cours d'eau et des pentes abruptes.



Ne touchez pas les fils électriques et téléphoniques rompus et tombés à terre.



Prenez garde aux chutes d'objets et glissement de terrain.



Assistez les voisins et prévenez les secours en cas de besoin.



N'utilisez pas de bougies pour rentrer dans des bâtiments vacants.



LE RISQUE VOLCAN

Un volcan est **un relief terrestre ou sous-marin qui se forme lorsque du magma** (mélange de roche en fusion (lave), de gaz et d'éléments solides (cristaux) est émis à la surface de la Terre. On en dénombre 600 en activité sur terre et plus de 700 au fond des mers. Certains volcans peuvent être considérés comme éteints tandis que d'autres "dorment" c'est à dire que leur activité peut reprendre.

On distingue différents risques selon le type d'éruption rencontrée :

 **> Eruption effusive :**
Coulée de lave fluide
pouvant atteindre les 1200°C



 **> Eruption explosive :**
Nuée ardente pouvant atteindre les 100km/h
Coulées pyroclastiques Emission de Gaz /Cendres



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT



Soyez attentif aux directives de la préfecture via les médias.



Envisagez une évacuation préventive. Préparez les équipements nécessaires (médicaments, papier d'identité etc.)



Prévoyez plusieurs masques anti-poussières et casques.

PENDANT



Ecoutez les consignes données par les autorités via radio.



Respirez à travers un linge humide ou un masque si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres.



Ne vous réfugiez pas dans le fond des vallées ou dans les sous-sol.



Quittez la zone menacée et rejoignez les points de ralliement et d'évacuation (endroit abrité et solide)



Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

APRES



Restez à l'écoute des consignes.



Évitez de s'éloigner de son domicile sauf cas contraire (selon autorité).



Ne buvez pas de l'eau du robinet souvent empoisonnée par les gaz et les cendres volcaniques.



Enlevez dès que possible, les dépôts de cendre volcanique sur les toits des maisons.



Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les lignes.



LE RISQUE MOUSTIQUE TIGRE

Le risque lié au moustique tigre est dû à sa potentielle transmission de maladie.

Le moustique tigre est un insecte présent dans une grande partie de la France et de manière plus fréquente dans le Sud. Il pond ses larves sur un plan d'eau et peut se déplacer dans un rayon de 150m.

Le moustique tigre peut être vecteur de maladie. Suite à une pique, il a la possibilité de transmettre à la population la dengue, le zika ou le chikungunya. Ces maladies peuvent engendrer des conséquences graves sur la personne, voir des pandémies.

CHECK LIST DES BONS GESTES



Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m !
La solution : supprimer ses lieux de ponte

**Adoptons les bonnes pratiques,
pas le moustique !**



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS
LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER
LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres



JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU
À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-
INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/
OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers



J'AMÉNAGE

POUR ÉVITER
LA STAGNATION D'EAU

- Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux



JE CURE

RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER
LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...



J'ENTRETIENS

RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures



JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS
DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC
VOS VOISINS



SE PROTÉGER
DU MOUSTIQUE TIGRE,
C'EST L'AFFAIRE DE TOUS
ET DE CHACUN
www.agirmoustique.fr

- Remplissez vos coupelles avec du sable ou des billes d'argile.
- Mettez des poissons dans vos bassins d'agrément, qui consommeront les larves de moustiques tigres.
- Utilisez un ventilateur pour créer un flux d'air qui éloignera les moustiques tigres.
- Dès qu'il pleut, pensez à passer en revue cette check list.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

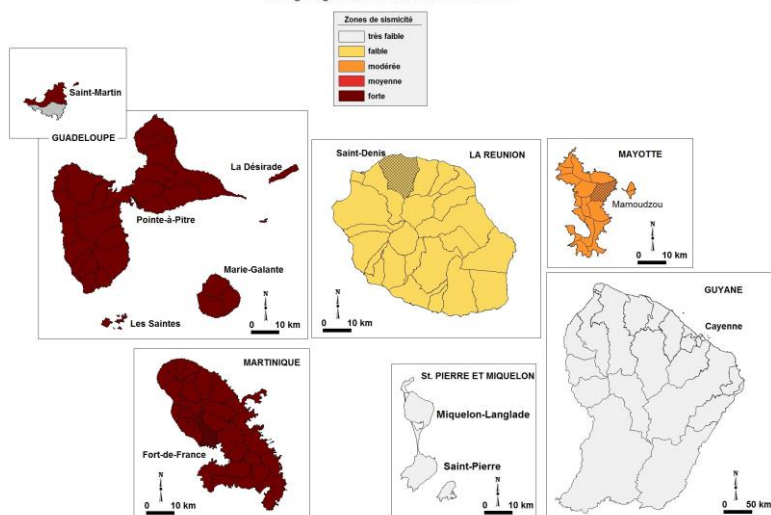


LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer **des dégâts importants et mettre en danger des vies** ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

Zonage réglementaire dans les DROM-COM



Abritez-vous loin des fenêtres.



À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas**.



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement**.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses** par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confinez-vous

rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

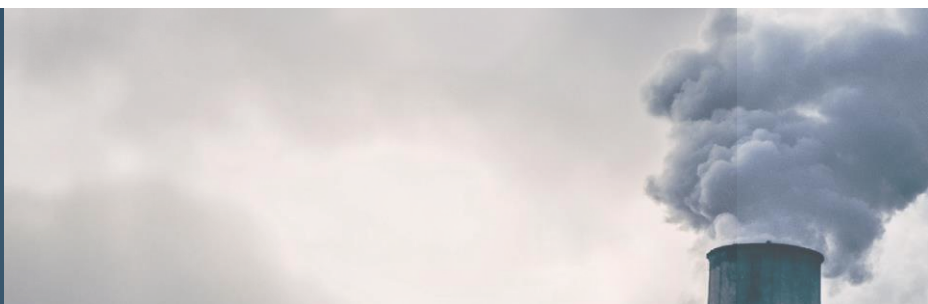
⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Trafic important sur la N4 et la N5 avec risque de pollution/hydrocarbures.



LE RISQUE INDUSTRIEL

Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites SEVESO sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info...).



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les mesures de sécurisation ont été prises.



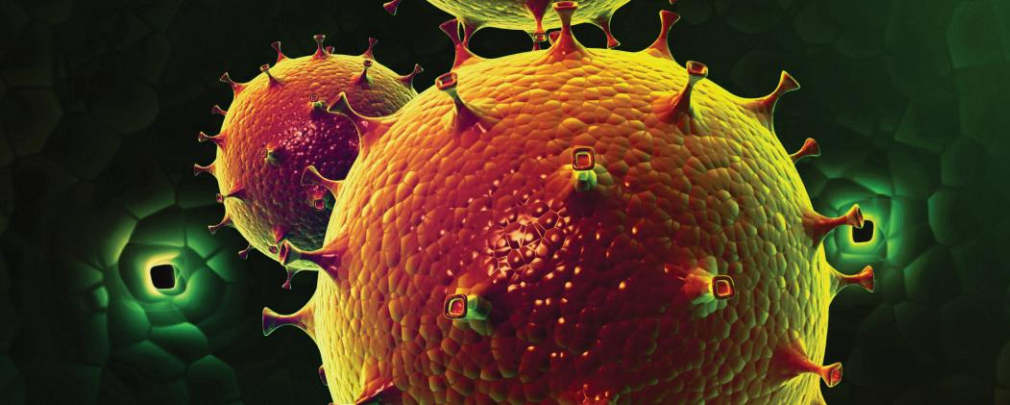
Fermez les arrivées de gaz et d'électricité.



Ne fumez pas.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS

Zone de Cocoyer (risques liés à des stockages de pneus et solvants) + présence de plusieurs stations-service.



LE RISQUE PANDÉMIE

Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme.

Il peut avoir des conséquences graves sur la population, pouvant toucher des millions de personnes quand celles-ci ne sont pas immunisées ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades (exemple du COVID 19).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Respectez les mesures d'hygiène recommandées (lavage régulier des mains, port du masque dans les lieux publics, distanciation physique etc.).



Évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes/ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester.

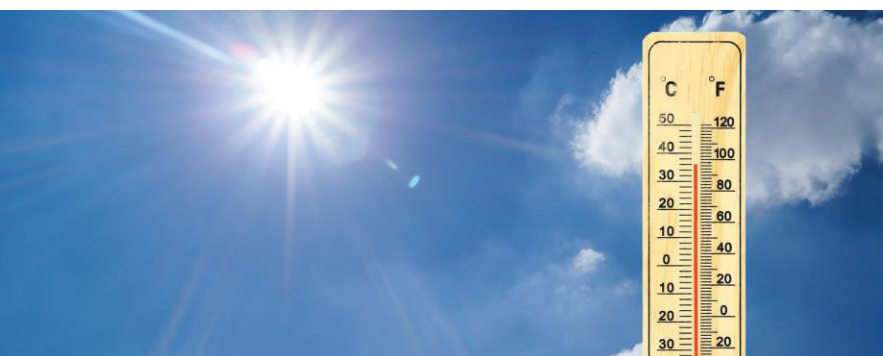


Faites-vous vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est spécifiquement organisée.



En cas de symptômes caractéristiques de la maladie, **appelez votre médecin traitant ou le 15.**

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.



LE RISQUE CANICULE

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département concerné**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LE RISQUE SÉCHERESSE

PRÉVENIR LA SÉCHERESSE

Les bons gestes pour économiser l'eau :



Réparez toute fuite d'eau sans tarder.



Privilégiez les douches aux bains.



Installez des équipements sanitaires économes en eau.

Respectez l'**arrêté préfectoral de restriction de l'usage de l'eau** en vigueur dans votre département (limiter ou stopper l'arrosage des jardins et/ou pelouse, ne pas laver sa voiture, ne pas remplir sa piscine....).

Le risque de sécheresse est lié au **manque de précipitations et/ou à des prélèvements excessifs** ou inadaptés de l'eau disponible. La sécheresse existe en toute saison, toutefois elle peut être accentuée par les fortes températures. Ce phénomène peut avoir des conséquences sur la ressource en eau. Il peut en résulter des **restrictions d'usage** pour préserver la ressource pour les usages quotidiens et professionnels.

Des **phénomènes** peuvent être **associés** à un épisode de sécheresse : canicule, retrait gonflement des argiles, appauvrissement de la nappe phréatique, déficit des ressources en eau, baisse des niveaux des cours d'eau, barrages et retenues d'eau, risque d'incendie, pollution atmosphérique en cas d'absence de vent.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Dès que vous recevez une alerte :



Si vous êtes à votre domicile, **montez à l'étage**.



Si vous êtes sur la plage, sur le littoral, **gagner immédiatement les premières hauteurs à pied**. S'ils existent, suivre les panneaux d'itinéraire d'évacuation.



Si vous êtes en mer : **se diriger vers le large**.



Ne prenez pas votre véhicule.



Prenez le strict nécessaire : papiers, eau potable, et médicaments (kit de sécurité).



Ne téléphonez pas. Libérer les lignes pour les secours.



Ecoutez la radio. Respectez les consignes des autorités.

⚠ LES SECTEURS EXPOSÉS



LE RISQUE TSUNAMI

Les tsunamis sont engendrés par un **mouvement brutal du fond marin (séismes, glissements de terrain, éruptions volcaniques)** générant une **onde de submersion** sur le cordon littoral pouvant être dévastatrice. Ils sont constitués de **plusieurs vagues** qui inondent brutalement le littoral et peuvent s'enfoncer jusqu'à plusieurs kilomètres à l'intérieur des terres.

Les dégâts causés par les tsunamis sont le résultat direct de plusieurs facteurs : l'**impact des vagues et du déferlement sur les constructions et les autres structures**, l'inondation et le reflux rapide et très violent de la mer dans les zones de basse altitude, et l'érosion du cordon littoral.

Des **signes avant-coureurs** peuvent permettre de prendre conscience de l'arrivée imminente d'un tsunami, comme le **retrait rapide de la mer**.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ❑ Consultez les cartes de prévision d'échouement des sargasses pélagiques (émises régulièrement par Météo-France) : <https://meteofrance.gp/fr/sargasses>
- ❑ Consultez la carte quotidienne produite par Gwadair indiquant les niveaux de concentrations en sulfure d'hydrogène ainsi qu'en ammoniac relevés sur l'archipel guadeloupéen : <https://www.gwadair.fr>
- ❑ En fonction des niveaux de concentrations relevés en sulfure d'hydrogène ainsi qu'en ammoniac, conformez-vous aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé (cf **tableau ci-dessous**)
- ❑ Tenez-vous éloigné des zones de présence des algues en décomposition, notamment en cas de fort dégagement d'odeur (hydrogène sulfuré) et évitez de faire du sport à proximité des zones d'échouages d'algues.
- ❑ Ne pas séjourner sous le vent des émissions de gaz, ou confinez-vous sur ordre des autorités.
- ❑ Evitez de manipuler les algues en décomposition.
- ❑ Evitez le contact et la baignade (ou toute autre activité nautique) avec les masses d'algues flottantes.
- ❑ Consultez un médecin ou pharmacien rapidement dès l'apparition des premiers symptômes irritatifs.

LE RISQUE ÉCHOUAGE D'ALGUES SARGASSES

Depuis 2011, les Antilles françaises et la Caraïbes sont régulièrement impactés par les l'échouages massifs d'algues brunes appelées « algues sargasses », produisant lors de leur décomposition de l'hydrogène sulfuré, un gaz toxique.

La côte Est de la Grande-Terre et la côte sud sont les côtes les plus exposées, dont fait partie Saint-François, aux risques d'échouage d'algues pélagiques.

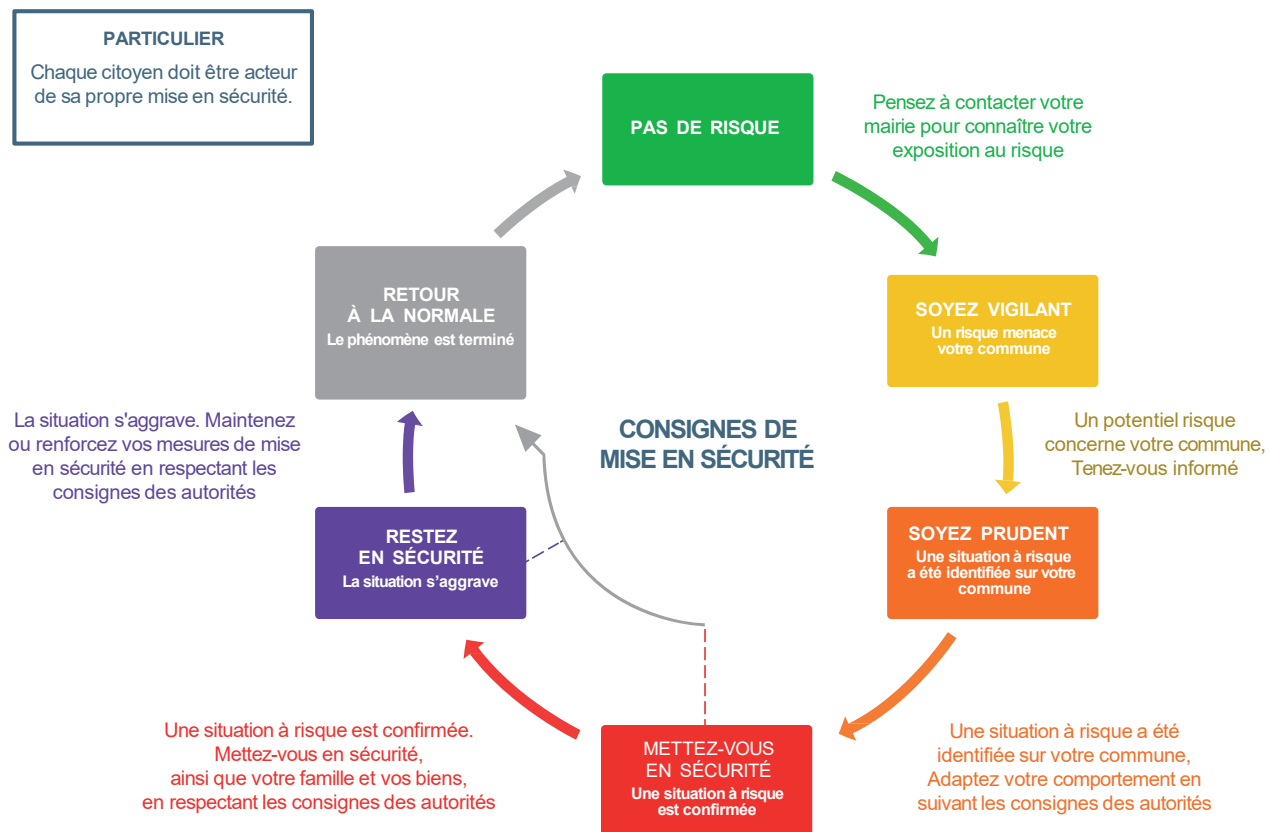
LES SECTEURS EXPOSÉS

Port de Plaisance, base nautique, Plages des Pie , Etang Buisson, Raisin Clairs, Lagon Cocoteraie, Morne à Cayes.



Concentrations en H_2S et en NH_3 sur 24 heures	MESSAGES D'INFORMATION ET DE RECOMMANDATION
$[H_2S] < 0,07$ ppm et $[NH_3] < 8,3$ ppm	Sans effet sanitaire sur la période observée.
$[H_2S] : 0,07$ à 1 ppm et $[NH_3] < 8,3$ ppm	Se tenir informé de l'évolution du phénomène, particulièrement pour les personnes vulnérables*. Il est recommandé aux personnes vulnérables* de se tenir éloignées des zones de présence des algues en décomposition dès la perception des odeurs et d'éviter d'être sous le vent des émissions de gaz.
$[H_2S] : 1$ à 5 ppm et $[NH_3] < 8,3$ ppm	Pour la <u>population générale</u> , il est recommandé de se tenir éloigné des zones affectées par les échouages d'algues en décomposition. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien. Pour les <u>personnes vulnérables*</u> , il est recommandé de ne pas séjourner sous le vent des émissions des gaz et d'éviter l'exposition aux autres substances irritantes et/ou allergisantes (fumées de tabac...) En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.
$[H_2S] > 5$ ppm ou $[NH_3] > 8,3$ ppm	Il est fortement recommandé à l'ensemble de la population d'éviter l'accès aux zones à risque et de ne pas se placer sous le vent des émissions de gaz. En cas de symptômes (yeux ou gorge qui piquent, larmoiements, maux de tête, difficulté respiratoire, toux, démangeaisons, vomissements, vertiges), s'adresser à son médecin ou pharmacien.

* Sont définies comme vulnérables les personnes suivantes : nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes âgées, asthmatiques, personnes atteintes de maladies cardiovasculaires, d'insuffisance respiratoire ou de fortes allergies



J'AGIS POUR MA SECURITE

CONSTITUEZ VOTRE KIT DE SÉCURITÉ



LE PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SURETE

Le Plan Individuel de Mise en Sureté (PIMS) destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise :

Document téléchargeable

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete>



LES DEMARCHES D'INDEMNISATION

